

## Catégorie : Utilisation Elevée (> 50'000 kWh)

Applicable au commerce, artisanat, industrie et à tous les clients dont la consommation annuelle est supérieure à 50'000 kWh, ou sur demande du client pour autant que la puissance de raccordement soit supérieure à 30 kVA (40A).

Conformément à la législation en vigueur, tous les tarifs d'électricité sont remis à l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité).

| Tarif du réseau (acheminement de l'électricité) - hors TVA applicable au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année civile |                            |                        |                       |                      |                            |                           |                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Durée d'utilisation de la Puissance (DUP)                                                                          | Puissance CHF/kW/mois (HT) | Haut Tarif ct/kWh (HT) | Bas Tarif ct/kWh (HT) | Mesure CHF/mois (HT) | Services systèmes (ct/kWh) | Coûts solidaires (ct/kWh) | Coûts de réserve (ct/kWh) |
| DUP Normale (≤ 3'000 heures)                                                                                       | 7.08                       | 7.74                   | 5.67                  | 7.78                 | 0.19                       | 0.19                      | 0.17                      |
| DUP Intensive (> 3'000 heures)                                                                                     | 10.57                      | 6.44                   | 4.28                  |                      |                            |                           |                           |

Services systèmes : sert à assurer la stabilité et le bon fonctionnement du réseau électrique au niveau suisse, facturé pour le compte de Swissgrid.

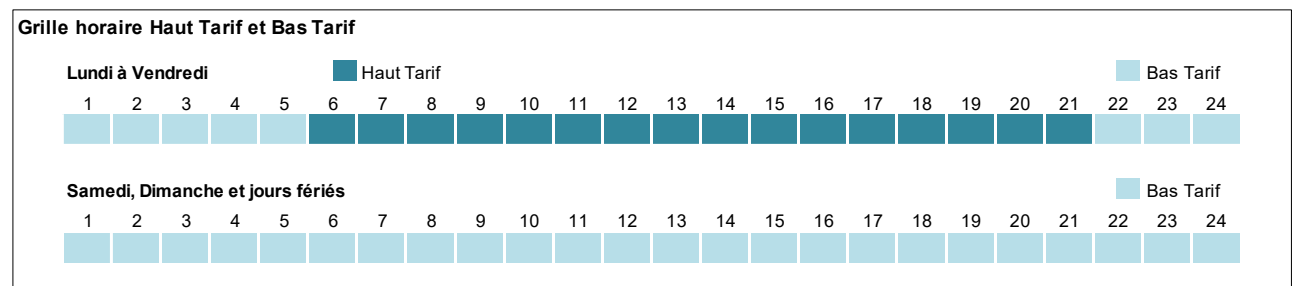
Coûts solidaires : sert au renforcement du réseau et pour les aides transitoires de la Confédération à l'industrie de l'acier et de l'aluminium.

Coûts de réserve : sert à financer la réserve d'électricité de la Confédération en cas de pénurie.

(HT) : TVA applicable au 1er janvier de l'année civile.

La durée d'utilisation de la puissance (DUP) correspond au rapport entre l'énergie consommée et la moyenne des pointes mensuelles enregistrées. Elle caractérise le profil de consommation de l'électricité.

Lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3'000 heures, le tarif *Utilisation Elevée* avec caractéristique *DUP Normale* est attribué. Au-delà de 3'000 heures, le tarif *Utilisation Elevée* avec caractéristique *DUP Intensive* s'applique.



Les Services industriels de Nyon peuvent faire installer un compteur d'énergie réactive. Dans ce cas, l'abonné a droit à un contingent d'énergie réactive (kilovolt-ampère réactif heure) égal à 50% de la consommation d'énergie active (kilowattheure). Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus, l'excédent est facturé à **2.60 ct (HT)**, soit 2.81 ct (TVA 8.1% incluse) le kilovolt-ampère réactif heure.

Les taxes fédérales, cantonales et communales ne sont pas comprises dans ces prix. Le détail est à disposition au verso de ce document.

Applicable dès le 1er janvier 2027.

Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 juillet 2026.

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

N'hésitez pas à visiter notre site [www.sinyon.ch](http://www.sinyon.ch)